

Le 27 mars 2024

RAPPORT 2023 DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT À L'INTENTION DES PORTEURS DE TITRES

Madame, Monsieur,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « Fonds » et individuellement, un « Fonds »), gérés par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), ont le plaisir de présenter aux investisseurs de ces Fonds, conformément aux exigences du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le présent rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflit d'intérêts se rapportant aux Fonds qui lui ont été soumises par GPTD, et de donner son approbation ou ses recommandations, selon la nature du conflit d'intérêts. L'objectif principal du CEI est de déterminer si les mesures proposées par GPTD, dans chacun des cas, aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Au moins une fois par année, le CEI examine les politiques et les procédures de GPTD portant sur les questions de conflit d'intérêts à l'égard des Fonds et juge si elles sont adéquates et efficaces; de plus, il effectue une évaluation de son indépendance, de son efficacité et de la rémunération de ses membres. Le CEI revoit également chaque année sa charte écrite qui définit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les procédures qu'il suivra dans l'exercice de ses fonctions.

Le CEI entend continuer à travailler dans l'intérêt des Fonds et des investisseurs, qui comptent sur l'intégrité et l'expertise professionnelle de GPTD.

Tout investisseur d'un Fonds peut obtenir un exemplaire du présent rapport, sans frais, en envoyant un courriel à l'adresse td.mutualfunds@td.com. Un exemplaire du présent rapport est également disponible à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/ ou dans SEDAR+ (Système électronique de données, d'analyse et de recherche+) à l'adresse www.sedarplus.ca.

Comité d'examen indépendant

Le président du comité,

« *Paul Moore* »

Paul Moore



Membres du CEI

Les membres du CEI

Nom	Lieu de résidence	Nomination initiale
Paul Moore Président du comité	Mississauga (Ontario)	Avril 2007 ¹
Frances Kordyback	Toronto (Ontario)	Juin 2020 ²
Margot Naudie	Toronto (Ontario)	Juin 2021 ³
James Turner	Scarborough (Ontario)	Août 2023 ⁴

MM. Moore et Turner ainsi que M^{mes} Kordyback et Naudie font également partie d'un comité d'examen indépendant à l'égard des catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée et des fonds d'investissement gérés par GPTD qui ne sont pas visés par un prospectus. Aucun des membres du CEI ne siège à un comité d'examen indépendant de fonds d'investissement gérés par une autre société de gestion. L'auto-évaluation du CEI a révélé qu'aucun de ses membres n'entretient de relation qui permettrait à une personne raisonnable de douter de son indépendance.

Titres détenus

a) Fonds

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de parts de chaque série des Fonds (qui figurent à l'annexe A) dont les membres du CEI, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 10 %.

b) Gestionnaire

GPTD est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque »). Au 31 décembre 2023, le pourcentage de titres de chaque catégorie de titres avec droit de vote ou de titres de participation de la Banque dont les membres du CEI, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 0,01 %.

c) Fournisseurs de services

La Banque et/ou les membres de son groupe et les personnes avec qui elle a un lien sont des fournisseurs de services des Fonds et de GPTD. Au 31 décembre 2023, le pourcentage de titres de chaque catégorie de titres avec droit de vote ou de titres de participation de la Banque et d'autres fournisseurs de services dont les membres du CEI, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 0,01 %.

¹ M. Moore a été nommé en tant que membre d'un ancien comité indépendant le 26 avril 2007, et le comité a été reconstitué sous la forme du CEI le 19 septembre 2007. M. Moore a été élu président du CEI le 19 septembre 2007.

² M^{me} Kordyback a été nommée membre du CEI le 30 juin 2020.

³ M^{me} Naudie a été nommée membre du CEI le 30 juin 2021.

⁴ M. Turner a été nommé membre du CEI le 9 août 2023.

Rémunération et indemnités

La rémunération totale versée au CEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevait à 289 236 \$. GPTD a indiqué que, de ce montant, une tranche d'environ 144 000 \$ a été ou sera facturée aux Fonds d'une manière considérée juste et raisonnable par GPTD.

Au cours de cette période, les Fonds n'ont versé aucune indemnité au CEI.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue la rémunération de ses membres conformément aux pratiques de bonne gouvernance, en tenant compte, outre les autres facteurs qu'il juge importants, des facteurs suivants :

- l'intérêt des Fonds;
- le nombre, la nature et la complexité des Fonds;
- la nature et l'importance de la charge de travail de chacun de ses membres, notamment les types de questions de conflit d'intérêts portées à l'attention du CEI, et le temps et l'effort que chacun de ses membres est censé consacrer à ses fonctions;
- la rémunération versée aux membres de comités d'examen indépendants de familles de fonds comparables;
- sa plus récente auto-évaluation ainsi que les recommandations de GPTD concernant la rémunération du CEI.

La rémunération versée aux membres du CEI au cours de l'année close le 31 décembre 2023 a été fixée par le CEI et était conforme à la recommandation de GPTD à l'égard de ce qui constitue une rémunération appropriée des membres du CEI.

Questions de conflit d'intérêts

GPTD doit soumettre au CEI les mesures, ainsi que ses politiques et procédures y afférentes, qu'elle projette d'adopter pour régir les situations où elle ou une partie apparentée a ou pourrait être perçue comme ayant un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec sa capacité d'agir dans l'intérêt d'un Fonds. Par exemple, le gestionnaire pourrait devoir renoncer à ce qui pourrait autrement constituer un avantage pour lui ou une partie apparentée, ou engager des frais, afin d'agir en conformité avec ses responsabilités à l'égard des Fonds.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas, pendant la période visée, où GPTD aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts portée à l'attention du CEI à laquelle le CEI n'a pas donné de recommandation positive.

En date du présent rapport, une exception est survenue relativement aux placements dans des titres faisant l'objet d'une prise ferme par un membre du même groupe que GPTD, exception que GPTD avait soumise au CEI. Les opérations déclarées ont été effectuées en violation de l'interdiction établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières de souscrire des titres de capitaux propres faisant l'objet d'une prise ferme par un membre du même groupe au cours de la durée du placement et de la période de 60 jours qui suit celle-ci. Cette exception a donné lieu à de premières discussions lors d'une réunion du CEI tenue le 9 août 2023 au cours de laquelle le CEI a reçu des renseignements selon lesquels aucun investisseur n'avait été lésé en raison de l'exception et les souscriptions ont été effectuées dans le véritable intérêt des Fonds. À ce moment, le CEI a conclu que GPTD avait pris des mesures appropriées pour éviter des exceptions subséquentes. De

plus, cette exception a été signalée à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le 16 novembre 2023, GPTD a obtenu une dispense qui permet aux Fonds de souscrire des titres de capitaux propres d'un émetteur sis dans un territoire étranger au cours de la durée du placement et de la période de 60 jours qui suit celle-ci, même si un apparenté à GPTD ou un membre de son groupe agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement.

Approbatons aux termes des instructions permanentes

Au cours de la période visée, GPTD s'est fiée aux approbations et aux instructions permanentes du CEI relativement aux activités ci-dessous. Dans chacun des cas, conformément aux instructions permanentes, GPTD a été tenue de respecter ses politiques et ses procédures y afférentes et de faire un compte rendu périodique au CEI.

1. Approbation permettant aux Fonds d'investir dans des titres d'émetteurs reliés (y compris la Banque, un membre de son groupe ou un apparenté) ou en détenir.
2. Approbation permettant aux Fonds d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'un membre du même groupe que GPTD (un « courtier en valeurs mobilières relié ») agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement des titres ou en tout temps au cours d'une période de 60 jours suivant la réalisation du placement de ces titres.
3. Approbation permettant aux Fonds d'acheter des titres de participation ou des titres de créance d'un courtier en valeurs mobilières relié, qui agit à titre de contrepartiste, ou en vendre à celui-ci.
4. Approbation permettant aux Fonds d'acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte discrétionnaire géré par GPTD ou par un membre de son groupe ou en vendre à ce fonds (appelées opérations entre fonds) et permettant à GPTD, à titre de conseiller en valeurs des Fonds, de gérer ou de conseiller les deux parties à l'opération et de fournir des directives dans le cadre d'opérations d'achats et de ventes croisées (appelées opérations croisées).
5. Approbation permettant aux Fonds, dans certains cas, d'effectuer l'achat et le rachat de titres des Fonds en contrepartie de titres plutôt que d'une somme en espèces.
6. Approbation pour permettre aux Fonds d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II, le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD., le Fonds hypothécaire Greystone TD et/ou le Fonds en gestion commune de dette privée *Émeraude* TD.

Recommandations positives aux termes des instructions permanentes

GPTD a reçu des recommandations positives et s'est fiée aux instructions permanentes relativement aux questions de conflit d'intérêts visées par les politiques suivantes. Dans chacun des cas, conformément aux instructions permanentes, GPTD a été tenue de respecter ses politiques et ses procédures y afférentes et de faire un compte rendu périodique au CEI.

1. Évaluation des actifs : GPTD a le devoir et l'obligation d'employer des méthodes équitables de fixation des prix. En évaluant les actifs d'un Fonds, il existe un conflit d'intérêts potentiel, puisqu'une hausse de la valeur liquidative entraîne l'augmentation des honoraires de gestion que GPTD reçoit. De plus, la surévaluation de la valeur liquidative pourrait accroître le rendement d'un Fonds, ce qui entraînerait des ventes supérieures qui pourraient se traduire par une hausse des revenus pour GPTD.

2. Commissions de courtage des clients : Un conseiller en valeurs, comme GPTD, agissant au nom de ses clients, peut utiliser les commissions de courtage des clients afin d'obtenir des produits ou des services (plus particulièrement, de recherche) d'un courtier en valeurs mobilières en lui confiant en échange des services d'exécution des ordres. Le recours aux commissions de courtage payables par le client crée la possibilité d'un conflit d'intérêts susceptible d'affecter la capacité d'un conseiller en valeurs de diriger les opérations de courtage comportant des commissions de clients vers un courtier en échange de la prestation de biens ou de services, autres que des services d'exécution des ordres.
3. Garde : La Banque est le dépositaire des titres des fonds sous-jacents et de certains Fonds et détient l'encaisse de plusieurs Fonds, ce qui peut la placer en position de conflit d'intérêts éventuel quant au choix et au maintien de ce dépositaire. La Banque agit aussi en qualité de sous-dépositaire des titres et de l'encaisse des Fonds.
4. Corrections d'erreurs (erreurs relatives à la valeur liquidative) : GPTD relève les erreurs de calcul concernant la valeur liquidative des Fonds et les corrige, dans des circonstances particulières. Il existe un conflit d'intérêts potentiel, puisque la correction d'erreurs relatives à la valeur liquidative peut réduire les honoraires de gestion que GPTD reçoit ou entraîner des coûts pour GPTD.
5. Cadeaux et divertissement d'entreprise : Il existe une possibilité de risque de conflit d'intérêts puisque les employés de GPTD seraient incités à confier l'exécution d'opérations à des courtiers en valeurs mobilières ou d'autres affaires à d'autres fournisseurs de services, ou à donner un traitement préférentiel à des clients, s'il leur était permis d'accepter un cadeau ou une invitation à un divertissement d'entreprise d'une valeur excessive ou extravagante de la part de ces entités.
6. Création, fusion ou dissolution des Fonds : Ces mesures peuvent placer GPTD en position de conflit d'intérêts potentiel.
7. Frais et dépenses des fonds communs de placement : Il existe un conflit d'intérêts potentiel dans l'imputation des frais du Fonds, étant donné que GPTD pourrait imputer de manière inappropriée des frais à un fonds ou à des parts d'une série visée de manière à obtenir un profit ou à en faire profiter une entité qui lui est reliée.
8. Comptabilité des fiducies de fonds commun de placement : GPTD, en tant que fiduciaire, est titulaire du titre juridique des actifs se trouvant dans les fiducies de fonds commun de placement, ce qui serait susceptible de lui permettre de mélanger les actifs des fonds avec ses propres actifs, pour son usage ou bénéfice personnel.
9. Opérations des employés : Les employés de GPTD qui ont accès à de l'information qui n'est pas rendue publique concernant les Fonds et leurs décisions de placement sont dans une position de conflit d'intérêts potentiel à l'égard de leurs propres opérations.
10. Gestion de portefeuille et décisions de placement : Il existe un conflit d'intérêts potentiel si GPTD prenait des décisions de placement favorisant certains clients au détriment des autres.
11. Vote par procuration : Un conflit d'intérêts existe lorsque GPTD ou les sous-conseillers retenus par GPTD exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds puisqu'ils pourraient avoir à choisir entre appuyer des décisions plus favorables à GPTD ou aux membres

de son groupe, à ses sous-conseillers ou à certains de ses clients, et voter dans l'intérêt des Fonds.

12. Achats effectués par des Fonds qui sont des émetteurs assujettis de titres à revenu fixe d'émetteurs privés proposés par GPTD ou une entité apparentée : Il existe un risque de conflit d'intérêts apparent concernant les Fonds en raison de la nature des titres à revenu fixe d'émetteurs privés et du processus de montage entrepris pour investir dans de tels titres.
13. Pratiques de vente : Il existe un conflit d'intérêts potentiel étant donné que certaines pratiques de vente et ententes de rémunération visant à faire la promotion des Fonds pourraient nuire à l'obligation de GPTD d'agir dans l'intérêt des Fonds, la mettre en péril ou entrer en conflit avec cette dernière.
14. Groupement et attribution d'opérations : Le groupement et l'attribution d'opérations créent un conflit d'intérêts potentiel, étant donné qu'un conseiller en valeurs pourrait grouper ou attribuer des opérations de manière à favoriser son intérêt au détriment de celui de ses clients ou à favoriser un ou plusieurs clients en particulier au détriment des autres.
15. Opérations effectuées avec un courtier en valeurs mobilières relié ou par l'entremise de celui-ci : L'exécution d'opérations sur titres par un conseiller en valeurs, pour le compte des Fonds, avec un courtier en valeurs mobilières relié ou par l'entremise de celui-ci crée un conflit d'intérêts potentiel, du fait que les Fonds assument l'écart ou la commission tandis que le courtier en valeurs mobilières relié réalise un revenu sur l'écart enregistré ou la commission versée.
16. Courtier désigné relié : GPTD a conclu une convention liant le courtier désigné avec un courtier en valeurs mobilières relié, aux termes de laquelle le courtier en valeurs mobilières relié s'acquitte de certaines fonctions liées aux fonds négociés en bourse TD.
17. Investissement dans des fonds de placement sous-jacents : Il existe un conflit d'intérêts potentiel lorsqu'un Fonds investit dans un fonds d'investissement géré par GPTD plutôt que dans un fonds d'investissement géré par une tierce partie indépendante. En effet, GPTD pourrait être influencée d'investir dans un fonds qu'elle gère en considérant les avantages financiers qu'en tirerait GPTD ou les membres de son groupe, plutôt que dans l'intérêt du ou des Fonds concernés.
18. Opérations des porteurs de parts : Un conflit d'intérêts pourrait exister s'il était permis aux investisseurs de recourir à des pratiques de négociation qui procureraient un avantage à GPTD ou à une entité apparentée à GPTD, du fait que GPTD a permis ou s'est faite complice de telles pratiques.
19. Couverture du capital de démarrage : Un conflit pourrait survenir lorsque GPTD achète ou vend ses fonds, plus précisément ses fonds négociés en bourse, à des fins de couverture du capital de démarrage le même jour où ces fonds sont négociés pour des comptes exclusifs de clients (définis ci-après), des comptes exclusifs en gestion commune (définis ci-après) et des comptes de clients (définis ci-après). Un conflit peut également survenir si GPTD négocie des contrats de change ou des options le jour même où des opérations apparentes sont effectuées pour les comptes exclusifs de clients, les comptes exclusifs en gestion commune et les comptes de clients. Dans tous les cas, lorsque GPTD effectue une gestion côte à côte, il existe un risque de conflit d'intérêts, car GPTD peut favoriser les comptes de capital de démarrage (définis

ci-après) par rapport aux comptes de clients, aux comptes exclusifs de clients et aux comptes exclusifs en gestion commune.

Compte de client désigne les portefeuilles distincts des clients et les portefeuilles modèles gérés ou conseillés par GPTD.

Compte exclusif désigne les mandats de placement sous la gestion discrétionnaire de GPTD dans lesquels La Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD »), les membres de son groupe, les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Banque TD ou des membres de son groupe (collectivement, les « investisseurs de TD ») ont un intérêt direct ou indirect, autre que des intérêts peu importants acquis dans le cours normal des activités. Les comptes exclusifs sont classés dans les catégories applicables suivantes :

- (i) **Comptes exclusifs de clients** : Il s'agit de Fonds (lancés par GPTD avec l'intention de bonne foi de vendre des parts à des clients tiers) contenant des capitaux de démarrage fournis par les investisseurs de TD ou des investissements effectués par les investisseurs de TD, dans lesquels un ou plusieurs clients tiers ont également investi à ce moment-là.
- (ii) **Comptes exclusifs en gestion commune** : Il s'agit de fonds (lancés par GPTD avec l'intention de bonne foi de vendre des parts à des clients tiers) contenant des capitaux de démarrage fournis par les investisseurs de TD ou des investissements effectués par les investisseurs de TD, dans lesquels aucun client tiers n'a investi à ce moment-là. L'intention de bonne foi de vendre des parts des fonds à des clients tiers sera étayée par des preuves documentaires telles que des prospectus et autres documents de placement.

Compte de capital de démarrage désigne un type de compte propre à l'entreprise utilisé pour effectuer des opérations au nom des investisseurs de TD, afin de se prémunir à la fois contre le risque de placement et les risques généraux du marché auxquels sont exposés les investissements de capital de démarrage sous-jacents que détiennent des investisseurs de TD dans des comptes exclusifs de clients et des comptes exclusifs en gestion commune gérés par GPTD.

Recommandations particulières

Agissant en conformité avec le Règlement 81-107, le CEI a le devoir de fournir des recommandations particulières à GPTD relativement à toute question de conflit d'intérêts qui lui est soumise expressément par GPTD. Le cas échéant, après avoir examiné la ligne de conduite à adopter que propose GPTD, le CEI a le devoir d'évaluer si une opération proposée permettrait aux Fonds visés d'obtenir un résultat juste et raisonnable.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, GPTD a soumis la question de conflit d'intérêts suivante au CEI.

Changement de conseiller et de sous-conseiller en valeurs : Le 9 août 2023, GPTD a demandé la recommandation positive du CEI afin (i) de révoquer le mandat de T. Rowe Price Associates, Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds américain de réinvestissement du capital TD (auparavant, le Fonds de

valeurs sûres américaines TD⁵) et (ii) de remplacer le conseiller en valeurs du Fonds américain de réinvestissement du capital TD, soit GPTD, par Partenaires en investissement Epoch, Inc. (« Epoch »), membre du même groupe que GPTD.

Après avoir passé en revue les renseignements fournis par GPTD, notamment l'information concernant la capacité de l'équipe de gestion de portefeuille d'Epoch à gérer avec succès des actions américaines, le CEI a déterminé que cette proposition avait permis aux Fonds d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour le Fonds américain de réinvestissement du capital TD.



^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

⁵ Le 1^{er} novembre 2023 ou vers cette date, le Fonds de valeurs sûres américaines TD a changé son nom pour celui de Fonds américain de réinvestissement du capital TD.

ANNEXE A

LES FONDS

au 31 décembre 2023

FONDS MUTUELS TD

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien TD
Fonds du marché monétaire Plus TD
Fonds du marché monétaire américain TD

Fonds à revenu fixe

Fonds d'obligations ultra court terme TD
Fonds d'obligations à court terme TD
Fonds d'obligations canadiennes TD
Portefeuille à revenu favorable TD
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD
Fonds d'obligations à rendement réel TD
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD
Fonds de revenu mondial TD
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD
Fonds d'obligations à haut rendement TD

Fonds équilibrés

Fonds opportunités mondiales TD - conservateur
Fonds opportunités mondiales TD - équilibré
Fonds de revenu mensuel TD
Fonds de revenu mensuel tactique TD
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD
Fonds américain de revenu mensuel TD
Fonds américain de revenu mensuel TD - \$ CA
Fonds de revenu mensuel diversifié TD
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD

Fonds de croissance équilibré TD
Fonds de revenu de dividendes TD
Fonds de revenu équilibré d'actions mondiales TD
Fonds à rendement diversifié canadien TD
Fonds d'actions canadiennes
Fonds à faible volatilité canadien TD
Fonds de croissance de dividendes TD
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD
Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD
Fonds d'actions canadiennes TD
Fonds de petites sociétés canadiennes TD
Fonds de petites sociétés nord-américaines TD
Fonds d'actions américaines
Fonds américain à faible volatilité TD
Fonds nord-américain de dividendes TD
Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD
Fonds américain de croissance de dividendes TD
Fonds de rendement américain pour actionnaires TD
(anciennement, Fonds d'actions américaines à rendement pour actionnaires Epoch)
Fonds concentré d'actions américaines TD
Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD
(anciennement, Fonds valeur de grandes sociétés américaines Epoch)
Fonds américain de réinvestissement du capital TD
(anciennement, Fonds de valeurs sûres américaines TD)
Fonds quantitatif d'actions américaines TD
Fonds d'actions américaines TD

Fonds de moyennes sociétés américaines TD
Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD
Fonds de petites sociétés américaines TD

Fonds d'actions mondiales

Fonds mondial à faible volatilité TD
Fonds de revenu d'actions mondiales TD
Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD
(anciennement, Fonds de rendement mondial pour actionnaires Epoch)
Fonds concentré d'actions mondiales TD
Fonds de croissance d'actions mondiales TD
(anciennement, Fonds d'actions mondiales Epoch)
Fonds concentré d'actions internationales TD
(anciennement, Fonds de titres internationaux TD)
Fonds d'actions internationales TD
(anciennement, Fonds d'actions internationales Epoch)

Fonds chinois revenu et croissance TD
Fonds des marchés émergents TD

Fonds sectoriels

Fonds ressources TD
Fonds métaux précieux TD
Fonds mondial communications et divertissement TD
Fonds science et technologie TD
Fonds sciences de la santé TD

Fonds indiciels

Fonds indicier d'obligations canadiennes TD
Fonds indicier équilibré TD
Fonds indicier canadien TD
Fonds indicier moyenne Dow Jones des industrielles TD
Fonds indicier américain TD
Fonds neutre en devises indicier américain TD
Fonds indicier Nasdaq® TD
Fonds indicier international TD

Fonds neutre en devises indicier international TD

Fonds indicier européen TD

Portefeuilles de retraite

Portefeuille de retraite en dollars américains TD
Portefeuille conservateur de retraite TD
Portefeuille équilibré de retraite TD

Portefeuilles de placement Avantage TD

Portefeuille de revenu équilibré Avantage TD¹
Portefeuille équilibré Avantage TD²
Portefeuille de croissance équilibrée Avantage TD³

Portefeuilles confortables

Portefeuille confortable TD – revenu conservateur
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré
Portefeuille confortable TD – équilibré
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée
Portefeuille confortable TD – croissance
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse

Fonds gérés TD

Fonds de revenu fixe TD
Fonds de gestion du risque TD
Fonds de sociétés canadiennes TD
Fonds de sociétés mondiales TD
Fonds de gestion tactique TD

Fonds alternatifs

Fonds alternatif de gestion du risque TD
Fonds alternatif de produits de base TD
Fonds alternatif de produits de base long/court TD

PROGRAMME DE GESTION D'ACTIFS TD

Portefeuilles gérés TD

Portefeuille géré TD – revenu

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Portefeuille de revenu équilibré Avantage TD est fermé aux achats d'investisseurs.

² Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Portefeuille équilibré Avantage TD est fermé aux achats d'investisseurs.

³ Depuis le 1^{er} novembre 2019, le Portefeuille de croissance équilibrée Avantage TD est fermé aux achats d'investisseurs.

Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée

Portefeuille géré TD – croissance équilibrée

Portefeuille géré TD – croissance audacieuse

Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale

Portefeuilles gérés FondsExpert TD

Portefeuille géré FondsExpert TD revenu et croissance modérée⁴

Portefeuille géré FondsExpert TD croissance équilibrée⁵

Portefeuille géré FondsExpert TD croissance audacieuse⁶

Portefeuilles gérés et indiciels TD

Portefeuille géré et indiciel TD – revenu

Portefeuille géré et indiciel TD – revenu et croissance modérée

Portefeuille géré et indiciel TD – croissance équilibrée

Portefeuille géré et indiciel TD – croissance audacieuse

Portefeuille géré et indiciel TD – croissance boursière maximale

Portefeuilles FNB gérés TD

Portefeuille FNB géré TD – revenu

Portefeuille FNB géré TD – revenu et croissance modérée

Portefeuille FNB géré TD – croissance équilibrée

Portefeuille FNB géré TD – croissance audacieuse

Portefeuille FNB géré TD – croissance boursière maximale

FONDS TD

Fonds Opportunités de revenu TD

Fonds Opportunités TD

Fonds de réduction du risque TD

Fonds de réduction du risque TD – \$ US

Fonds canadien à faible volatilité TD

Fonds alternatif de réduction du risque TD

FONDS ÉMERAUDE TD

Fonds de gestion de trésorerie canadienne
Émeraude TD

Fonds de gestion de trésorerie canadienne
Émeraude TD – gouvernement du Canada

Fonds d'investissement à court terme canadien
Émeraude TD

Fonds indiciel d'obligations canadiennes
Émeraude TD

Fonds équilibré *Émeraude* TD

Fonds indiciel d'actions canadiennes
Émeraude TD

Fonds indiciel du marché américain *Émeraude* TD

Fonds indiciel d'actions internationales
Émeraude TD

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE TD

Portefeuilles FNB TD

Portefeuille FNB prudent TD

(anciennement, Portefeuille FNB En un clic TD – conservateur)

Portefeuille FNB équilibré TD

(anciennement, Portefeuille FNB En un clic TD – modéré)

Portefeuille FNB de croissance TD

(anciennement, Portefeuille FNB En un clic TD – audacieux)

FNB indiciels TD

FNB indiciel d'obligations totales canadiennes TD

FNB indiciel d'actions canadiennes TD

FNB indiciel de dividendes de banques canadiennes TD

FNB indiciel d'actions américaines TD

FNB indiciel couvert en dollars canadiens d'actions américaines TD

FNB indiciel d'actions internationales TD

⁴ Depuis le 1^{er} novembre 2019, le Portefeuille géré FondsExpert TD revenu et croissance modérée est fermé aux achats d'investisseurs.

⁵ Depuis le 1^{er} novembre 2019, le Portefeuille géré FondsExpert TD croissance équilibrée est fermé aux achats d'investisseurs.

⁶ Depuis le 1^{er} novembre 2019, le Portefeuille géré FondsExpert TD croissance audacieuse est fermé aux achats d'investisseurs.

FNB indiciel couvert en dollars canadiens
d'actions internationales TD
FNB indiciel de chefs de file mondiaux des soins
de santé TD
FNB indiciel de chefs de file mondiaux des
technologies TD
FNB indiciel couvert en \$CAD de chefs de file
mondiaux des technologies TD
FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD
FNB indiciel d'innovateurs de technologie
mondiale TD
FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes
ESG Morningstar TD
FNB indiciel d'actions canadiennes ESG
Morningstar TD
FNB indiciel d'actions internationales ESG
Morningstar TD
FNB indiciel d'obligations de sociétés américaines
ESG Morningstar TD
FNB indiciel d'actions américaines ESG
Morningstar TD

FNB multifactoriel mondial Q TD
FNB d'actions américaines à petite et moyenne
capitalisation Q TD
FNB d'obligations du Trésor américain à long
terme TD

FNB non indiciels TD

FNB d'obligations échelonnées de sociétés à court
terme sélect TD
FNB d'obligations échelonnées de sociétés
américaines à court terme sélect TD
FNB à gestion active d'actions privilégiées TD
FNB canadien à faible volatilité Q TD
FNB américain à faible volatilité Q TD
FNB international à faible volatilité Q TD
FNB à gestion active de dividendes bonifiés
américains TD
FNB à gestion active couvert en \$CAD de
dividendes bonifiés américains TD
FNB à gestion active de dividendes bonifiés
mondiaux TD
FNB à gestion active de croissance d'actions
mondiales TD
FNB à gestion active d'actions d'infrastructures
mondiales TD
FNB à gestion active de revenu mondial TD
FNB à gestion active d'actions immobilières
mondiales TD
FNB à gestion active d'obligations américaines à
haut rendement TD
FNB d'obligations fédérales canadiennes à long
terme TD
FNB générateur de revenu TD
FNB de dividendes canadiens Q TD
FNB de dividendes mondiaux Q TD